

Privilège

Ces derniers jours, nous avons entendu les questions légitimes des députés de l'opposition qui réclamaient une enquête publique sur les circonstances ayant entouré le versement d'une commission de 400 000 dollars au président de la Commission du havre de Hamilton.

M. le Président: Un instant. Plusieurs personnes ont posé des questions à ce sujet. On y a répondu à la Chambre. La Chambre peut en discuter davantage, mais la question ne peut pas être soulevée sous forme de rappel au Règlement.

Il n'y a pas eu seulement une question. Il y en a eu plusieurs. Il est inacceptable d'essayer de poursuivre la discussion sur ce sujet après la période des questions au moyen d'un rappel au Règlement.

Si j'ai mal compris la députée de Hamilton-Est, je vais lui laisser dire quelques mots. Mais je ne permettrai pas—je ne pense pas qu'il soit de mise—qu'on poursuive la discussion sur ce sujet après la période des questions en invoquant le Règlement.

On peut la poursuivre à un autre moment à la Chambre.

Mme Copps: En toute déférence, monsieur le Président, nous avons pris environ une demi-heure hier pour discuter de prétendus rappels au Règlement et d'éventuelles questions de privilège sur un autre sujet.

Je vous ai demandé de trancher une question très grave. Le gouvernement a fait des insinuations au sujet d'une demande d'enquête légitime présentée par l'opposition. Il prétend que nous menons une campagne de diffamation.

Je ne lance pas un débat. Durant la période des questions. . .

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Il se peut que le gouvernement insinue toutes sortes de choses, comme l'opposition d'ailleurs.

Cela doit faire l'objet de débats et non de rappels au Règlement. De toute évidence, le sujet soulevé par la députée ne constitue pas une question de privilège. Elle peut sans doute formuler une plainte, très énergique peut-être, mais je ne peux pas la laisser continuer sa question de privilège.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, pour défendre ma collègue, n'oublions pas que cette semaine à la Chambre, le premier ministre et le vice-premier ministre se sont vu attribuer 35 minutes pour un rappel au Règlement.

Ils ont pu débattre. Ils ont pu lire. Ils ont pu présenter des motions qui étaient irrecevables. Je ne comprends pas.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'aujourd'hui, des députés du gouvernement ont pris la parole pour poser des questions qui leur importaient beaucoup, puisqu'ils voulaient les poser à titre de députés individuels représentant leur circonscription.

Ils n'en ont toutefois pas eu la possibilité. Tenons-en compte.

Mme Copps: Monsieur le Président, en ce qui concerne la requête légitime, deux de nos députés ont pris la parole aujourd'hui pour poser des questions légitimes au gouvernement. Vous, Monsieur, sauf votre respect, vous estimez qu'on ne pouvait répondre à leurs questions à la Chambre, ou que nos députés contestaient en quelque sorte l'intégrité des fonctionnaires.

M. le Président: La députée pourrait fort bien avoir à se plaindre de la présidence.

En l'occurrence, je voudrais qu'elle m'en parle. Si son leader à la Chambre, ou un autre député, a matière à se plaindre de la présidence, je voudrais également qu'il vienne me voir.

La députée, actuellement, tente d'en appeler de ma décision. Ce n'est pas selon les règles. Je suis certes disposé à la rencontrer avec son leader parlementaire pour en discuter.

Si je me trompe, je tâcherai alors de rectifier la situation. Mais je veux que l'on comprenne bien: dans les circonstances, j'ai donné à la députée plus de temps que prévu pour son rappel au Règlement.

On ne peut pas invoquer le Règlement pour poursuivre un débat pendant la période des questions.

• (1520)

Mme Copps: Donnez-moi seulement 30 secondes pour terminer mon argument.

M. le Président: Non. Je regrette. J'ai demandé à la députée de collaborer. Si elle veut intervenir une autre fois par un autre moyen, je l'entendrai, mais j'ai pris ma décision. La députée d'Ottawa-Ouest a la parole.

Mme Catterall: J'interviens strictement pour invoquer le Règlement, monsieur le Président. J'ai certes l'intention d'aller vous voir pour discuter de certaines choses qui se sont dites cet après-midi, mais je ne voudrais pas manquer cette occasion de défendre mon droit, et je vous demande conseil sur une deuxième question de privilège.